

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18424 - 72ÈME ANNÉE

Communiqué du Parti communiste réunionnais

Contre la loi El Khomri, le PCR appelle à poursuivre le combat



Présent dans les manifestations du 17 mai à La Réunion contre la loi El Khomri aux côtés des jeunes et des syndicats, le Parti communiste réunionnais a diffusé ce 17 mai le communiqué suivant.

La Réunion a connu une nouvelle journée de mobilisation contre le projet de loi El Khomri. En effet, malgré les protestations, le gouvernement a choisi de couper court à tout débat en recourant à l'article 49-3 pour faire adopter le texte en première lecture par l'Assemblée nationale.

La bataille est loin d'être finie. La loi n'est toujours pas adoptée. La lutte victorieuse menée voici 10 ans contre le projet de loi créant le Contrat première embauche rappelle que le gouvernement peut reculer, alors même que la loi était définitivement adoptée en utilisant l'article 49-3 de la Constitution.

C'est pourquoi il est important de continuer le combat. Le PCR salue la mobilisation de toutes les personnes présentes ce matin dans les défilés de Saint-Denis et de Saint-Pierre. C'est une étape importante. Elle montre que malgré le coup de force institutionnel soutenu par des députés de la majorité, l'élan ne s'est pas brisé.

Le PCR rappelle que le projet de loi El Khomri permettra, hélas, de créer dans les faits un Code du travail dans chaque entreprise. Les conventions collectives seront vidées de tout leur sens, car les salaires et le temps de travail seront des questions traitées au sein des

entreprises.

Soutien de la première heure au mouvement syndical, le PCR appelle à la poursuite des mobilisations et réaffirme sa solidarité dans le juste combat mené contre la régression sociale par les organisations syndicales et la jeunesse.

**Le Port, le 17 mai 2016,
Le Bureau de presse**

Défilés à Saint-Denis et à Saint-Pierre

Mobilisations contre la loi El Khomri à La Réunion

Contre la loi El Khomri, l'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF soutenue par le SAIPER appelait hier à deux défilés à Saint-Denis et à Saint-Pierre. Les deux actions ont rassemblé plus de nombreux manifestants pour dire non à la régression sociale permise par le projet de loi du gouvernement.



Une partie de la délégation du PCR

5 jours après l'adoption du projet de loi El Khomri en première lecture par l'Assemblée nationale à la suite du rejet d'une motion de censure contre le gouvernement, les syndicats ont organisé hier une journée d'actions contre ce texte de régression sociale. Deux défilés étaient prévus. À Saint-Pierre, rendez-vous était donné aux Jardins de la plage. À Saint-Denis, les travailleurs se sont retrouvés au Petit Marché, dans le bas de la rue Maréchal Leclerc.

Jeunes et travailleurs unis

Peu après 9 heures, différents groupes ont commencé à converger vers le lieu de rassemblement. Le Parti communiste réunionnais était représenté par une forte délégation conduite par Maurice Gironcel, co-secrétaire général du PCR. Le cortège se forme. Derrière la banderole de l'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF, les jeunes du syndicat étudiant, puis les Fédérations de la CGTR, celles de FO, la FSU, Solidaires et le SAIPER.

Dans la remontée de la rue Maréchal Leclerc, le cortège a observé plusieurs arrêts devant les commerces restés ouverts. C'était notamment l'occasion de rappeler que cette journée de manifestation était également un jour de grève. Les manifestants ont également fait une pause devant la Poste centrale.

Arrêt devant la Mairie de Saint-Denis

Après avoir tourné pour se diriger vers la Préfecture en passant par la rue de Paris et l'avenue de la Victoire, le défilé s'est arrêté plusieurs minutes devant l'hôtel de Ville de Saint-Denis. Des policiers municipaux armés et dotés de gilets pare-balles se sont écartés pour laisser passer une délégation qui a tenté de rencontrer des élus. La mairie de Saint-Denis est en effet dirigée par Gilbert Annette, principal allié de Huguette Bello et soutien du gouvernement. Sa commune a permis l'élection de deux députés socialistes qui soutiennent l'action de François Hollande, et qui sont prêts à voter le projet de loi El Khomri.

Pendant que les syndicalistes stationnaient devant l'hôtel de Ville, deux vigiles observaient la scène depuis le toit de l'édifice public. L'un d'entre eux prenait des photos. Après cette pause, la manifestation a repris sa route en direction de la préfecture. À la différence des précédentes actions contre le projet de loi El Khomri, les travailleurs ont décidé de passer par la route nationale qui passe sur la place du Barachois devant la préfecture. Entre l'arrivée du défilé et les prises de paroles, plusieurs dizaines de minutes se sont écoulées pendant lesquelles la route est restée bloquée.

Détermination

À l'heure des interventions des responsables syndicaux, le même message de détermination a rappelé la ferme opposition du mouvement social au projet de loi El Khomri. C'est en effet la menace d'une remise en cause d'acquis sociaux arrachés depuis des dizaines d'années grâce à la lutte.

Ce texte rend en effet possible dans les faits la mise en œuvre d'un Code du travail spécifique à chaque entreprise, car des questions aussi importantes que les salaires ou le temps de travail pourront être réglées à ce niveau. Un tel recul vide de leur substance les conventions collectives, et montre bien la tentative de diversion opérée par les députés de la majorité qui tentent de faire croire que dans ces conditions, l'extension à La Réunion des conventions collectives sera un progrès.

Le prochain rendez-vous de la mobilisation est fixée à jeudi prochain. L'utilisation de l'article 49-3 pour passer la première étape parlementaire n'a pas entamé la motivation des défenseurs des droits des travailleurs.

M.M.

Édito

La droite promet la casse sociale pour l'année prochaine

A moins de 6 mois de la primaire à droite, les candidats à la présidence de la République membres de ce courant dévoilent peu à peu leur programme. Ils révèlent qu'ils veulent aller beaucoup plus loin que la loi El Khomri qu'ils jugent trop timide. C'est une sur-enchère à droite qui s'est instaurée, à qui va être le plus offensif contre les conquêtes des travailleurs. Dans le journal « les Echos » du 10 mai dernier, Alain Juppé a donné un aperçu de son projet social.

Le candidat favori des sondages veut tout d'abord remettre en cause les 35 heures. Il promet que la durée légale du temps de travail reviendra à 39 heures, soit un bond de 20 ans en arrière. L'âge de la retraite sera porté à 65 ans. Il prévoit aussi une baisse des dépenses publiques de 85 milliards d'euros. Cela correspond notamment à une diminution des impôts payés par les riches. Alain Juppé veut supprimer l'ISF, baisser les impôts sur les sociétés et diminuer de 10 milliards d'euros les recettes apportées par les cotisations patronales destinées à financer la politique de la famille. Les cadeaux fiscaux ne sont pas pour tout le monde. Alain Juppé veut augmenter la TVA d'un point, alors que c'est un impôt injuste, car il ne correspond pas aux revenus.

Ces baisses de dépenses viseront en particulier les fonctionnaires. Il compte supprimer 250.000 à 300.000 postes en cinq ans. Il propose aussi que les nouveaux fonctionnaires recrutés à partir de

2018 auront le même régime de retraite que celui du secteur privé. Cela signifie donc un alignement sur la durée de cotisations, et pour La Réunion la suppression du bonus qui fait que trois années de cotisation pour un titulaire de la fonction publique en valent quatre.

La visite d'un autre candidat à la primaire de la droite est annoncée pour la fin du mois. Nicolas Sarkozy est sur la même ligne, avec en plus le projet de supprimer la sur-rémunération avec l'objectif d'intégrer les économies réalisées dans le budget de l'État.

À moins d'un an de l'élection présidentielle, la droite est favorite dans les sondages pour l'emporter. Ses candidats proposent une politique de casse sociale qui aura de très graves conséquences à La Réunion.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Campagne d'expulsions organisées dans l'impunité

Climat proche de la guerre civile à Mayotte

La climat social s'est encore aggravé à Mayotte. Durant le week-end, des groupes ont organisé des expulsions de personnes jugées en situation irrégulière. Des maisons ont été incendiées. 800 fonctionnaires auraient demandé leur mutation pour fuir au plus vite une situation invivable. La croissance démographique inévitable va encore accentuer ce phénomène. La Réunion est le département le plus proche de Mayotte, ce qui signifie que cette crise aura un impact sur notre île.

Le week-end dernier, Mayotte a de nouveau connu des scènes de violences. Elles ont été causées par des groupes qui ont organisé l'expulsion de leurs maisons de personnes jugées en situation irrégulière au regard des lois françaises sur l'immigration. C'est un nouvel épisode dans la crise déclenchée par la France en 1974, suite au refus du gouvernement de reconnaître le résultat du référendum d'autodétermination qu'il avait pourtant organisé lui-même dans le Territoire d'outre-mer des Comores. En choisissant de séparer Mayotte des autres îles de l'archipel devenues indépendantes conformément au vote, ce gouvernement est responsable d'un problème qui n'a fait qu'empirer à la suite de l'obligation faite aux habitants des autres îles de l'archipel des Comores d'être en possession d'un visa pour se rendre à Mayotte. Depuis 1992, date de mise en œuvre de cette politique restrictive, les morts s'accumulent entre Anjouan et Mayotte. Des milliers d'enfants sont livrés à eux-mêmes à cause de l'expulsion de leurs parents vers Anjouan.

Les immigrants boucs émissaires de l'échec de l'intégration

Depuis 5 ans, Mayotte a le statut de département. La grève générale qui a secoué le pays pendant plusieurs semaines cette année a montré combien l'espérance de l'égalité a

été déçue. Le chômage explose, et les revenus de la protection sociale sont nettement inférieurs à ce que prévoit l'égalité.

Dans cette crise, certains cherchent des boucs émissaires. Les habitants venus des Comores voisines sont les cibles de la vindicte populaire.

Le week-end dernier, la violence s'est déchaînée contre ces personnes, accusées d'être les responsables de l'insécurité qui s'est développée. La CIMADE affirme que 1.000 personnes ont été chassées de chez elles. Une partie a été évacuée vers Mamoudzou où elle dort à même le sol sur la place de la République. L'offensive était pourtant prévue de longue date. Plusieurs semaines avant ces exactions, un tract d'un collectif de « citoyens » annonçait pour dimanche une « manifestation » et des « actions d'expulsion pacifiques contre l'immigration clandestine ». D'après les auteurs de ce tract, les personnes immigrées sont responsables d'« une économie meurtrière », d'un « système de santé débordé », de « services publics à l'agonie », des « écoles surchargées », des « échecs scolaires », de la « délinquance juvénile et du chômage de masse ». Tout cela devait se conclure par « un grand voulé » pour fêter tout cela.

Effets inévitables à La Réunion

En réponse à ce déchaînement, un

autre collectif affirme que « derrière cette attaque du plus faible se cache une rancœur à l'égard de l'Etat français qui régleme le quotidien, s'approprie les espaces, fixe les règles du jeu et invalide les identités. Ayons l'honnêteté de dénoncer le vrai responsable de ce vaste désordre : la colonisation française ».

La situation semble proche de l'explosion. Un climat de guerre civile est en train de s'installer. Cela aurait amené 800 fonctionnaires à demandé leur mutation pour quitter Mayotte au plus vite, selon un chiffre cité par Mayotte Première.

Cette crise politique s'est transformée en une crise sociale attisée par la démographie. Mayotte compte officiellement environ 250.000 habitants aujourd'hui, elle en aura près de 500.000 en 2050, et sa population frôlera 800.000 personnes en 2100, et cela sur un territoire 6 fois plus petit que La Réunion. Dans ces conditions, il est illusoire de croire que LA Réunion ne sera pas concernée par les développements de la crise à Mayotte. Pour les Mahorais, La Réunion est le département le plus proche. En venant dans notre île, ils ont la certitude d'avoir droit à l'égalité sociale qui leur est refusée dans leur île, tout en ayant la possibilité de vivre dans un pays où le climat social est beaucoup plus apaisé.

M.M.

Libre opinion

Adaptation, expérimentation, fusion, législation

Mi di zot tout : « Nou lé pa plis, nou lé pa moin, respekt a nou ! »

Y aurait-il vraiment à La Réunion un débat entre partisans de l'« expérimentation » enrôlés sous la bannière de Jean-Paul Virapoullé et adeptes de l'« adaptation » dont les porte-paroles seraient Huguette Bello et Thierry Robert ? Franchement, je ne pense pas un seul instant qu'il puisse y avoir une telle controverse au sein de la classe politique locale.

Quand des droits sont reconnus aux collectivités territoriales par le Constituant, ces droits doivent tous être mis en œuvre par les élus locaux, chaque fois que l'opportunité se présente. C'est précisément le cas dans les domaines de l'expérimentation et de l'adaptation. Relative à l'organisation décentralisée de la République, l'article 72 de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 reconnaît, dans son alinéa 4, aux collectivités territoriales métropolitaines et ultramarines ou à leurs groupements le droit, dans les conditions prévues par la loi organique et lorsque, selon le cas, la loi ou le règlement l'a prévu, de « déroger, à titre expérimental et pour un objet et une durée limités, aux dispositions législatives ou réglementaires qui régissent l'exercice de leurs compétences ». De même, les collectivités territoriales d'outre-mer régies par l'article 73 de la Constitution bénéficient d'un droit à l'adaptation qui a été amplifié par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003, elle-même mise à jour par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 de modernisation des institutions de la Ve République. L'article 73 dispose : « Dans les départements et les régions d'outre-mer, les lois et règlements sont applicables de plein droit. Ils peuvent faire l'objet d'adaptations tenant aux caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités » (alinéa 1er). « Ces adaptations peuvent être décidées par ces collectivités dans les matières où s'exercent leurs compétences et si elles y ont été habilitées, selon le cas, par la loi ou par le règlement » (alinéa 2).

En revanche, on peut déplorer que la classe politique locale - à l'exception du Parti communiste réunionnais (PCR) - n'aborde pratiquement

jamais le problème de la « législation » ou droit de légiférer qui figure dans l'alinéa 3 de l'article 73 de la Constitution, réécrit par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et actualisé par la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008. L'article 73, alinéa 3, est ainsi rédigé : « Par dérogation au premier alinéa et pour tenir compte de leurs spécificités, les collectivités régies par le présent article peuvent être habilitées, selon le cas, par la loi ou par le règlement à fixer elles-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi ou du règlement ». Or, cette disposition fondamentale n'est pas applicable à La Réunion en vertu de l'alinéa 5 de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 qui résulte de l'amendement n° 85, plus connu dans le département de l'océan Indien sous le nom d'« Amendement Virapoullé ».

Dès lors, un premier et authentique débat institutionnel s'impose à La Réunion. Il doit aboutir à la suppression de l'alinéa 5 de l'article 73 de la Constitution qui empêche la seule des collectivités territoriales relevant de cet article - nommé La Réunion - de disposer d'un pouvoir législatif et réglementaire par habilitation, selon le cas, du Parlement ou du Gouvernement dans des matières comme l'éducation, l'énergie, la fiscalité locale, les transports et - aujourd'hui, la priorité des priorités - l'emploi des jeunes Réunionnais.

Dans cette optique, deux propositions de loi constitutionnelle destinées à doter La Réunion de pouvoirs identiques à ceux des autres collectivités régies par l'article 73 de la Constitution ont été déposées au Parlement : la première au Palais du Luxembourg par le sénateur communiste Paul Vergès, le 10 avril 2013 et la seconde au Palais Bourbon par la députée socialiste Ericka Bareigts, dès le lendemain. Mais bien qu'opportunes, ces initiatives n'ont pas abouti. Elles ont toutefois été reprises dans le rapport sur l'égalité réelle Outre-mer remis le 15 mars 2016 par Victorin Lurel, député socialiste de la Guadeloupe, à George Pau-Langevin, ministre des Outre-

mer, et Ericka Bareigts, secrétaire d'État chargée de l'Égalité réelle. Dans sa recommandation n° 5, le rapport Lurel prévoit la refonte de l'article 73 de la Constitution, impliquant notamment la remise en cause de son « alinéa 5 qui exclut le département de La Réunion du dispositif d'habilitation »(1). Pour notre part, nous sommes convaincus que La Réunion a droit aux mêmes « outils juridiques » que ceux qui sont explicitement reconnus depuis 2003 à la Guadeloupe, à la Guyane et à la Martinique. Mi di zot tout : « Nou lé pa plis, nou lé pa moin, respekt a nou ! ».

Mais un autre débat sur une réforme institutionnelle d'une plus grande ampleur s'impose à La Réunion : à savoir le remplacement de la région et du département par une collectivité territoriale unique conformément à l'article 73, alinéa 7, de la Constitution. Déjà mise en œuvre en Guyane et à la Martinique depuis le 1er janvier 2016, une telle réforme aurait pour conséquence première de réduire de manière substantielle les coûts de fonctionnement des services publics réunionnais. Elle donnerait également une plus grande visibilité à La Réunion et renforcerait son influence politique auprès du Gouvernement de Paris et de l'Administration centrale. Elle renforcerait enfin son poids économique, social et culturel auprès des États insulaires du bassin sud-ouest de l'océan Indien.

Voilà, en dernier ressort, les seules polémiques institutionnelles qui s'imposent au sein de la classe politique réunionnaise : la question qui oppose élus et citoyens favorables ou non à l'« Amendement Virapoullé » et celle plus âpre où s'affrontent - avec arguments à l'appui - partisans et adversaires de la fusion du département et de la région de La Réunion. Tout autre débat nous paraît superfétatoire.

**André Oraison,
Professeur des Universités,
Juriste et Politologue**

(1) A. ORAISON, « Radioscopie critique du rapport de Victorin Lurel sur l'égalité réelle Outre-mer », Le Journal de l'île de La Réunion, mardi 5 avril 2016, p. 18.

Otè

« Toultan ké lapin i konèt ar-pa ékrir... »

Mi souvien nana in bon koup de tan, moin té i sava Tampon pou done kour bann z'etidyan té apré aprann la kiltir popilèr kréol rényonèz. Ziska so soir-la l'avé plito bien marshé : dovine-dovinaye dos, nou la bien amizé ! Zistoir ti-Jan, vréman gayar ! z'ésprésyon kréol rényoné, dos minos ! Lo kontak té bon, soir-la moin la pass a in n'ot z'afèr : l'istoir La Rényon, l'istoir bann gran shantyé.

Moin la konm konstat in pti briz fré té i sirkil dann l'asistans kan la anparl bann z'atlyé avèk bann z'ésklav té i fé gro-gro travaye. La rout la Plène, li ! La rout brilé, li ! D'ot ankor. Mon bann z'etidyan la pa bate la min mèm ké zot lété an mine. Pou arzout ankor la difikilté moin la parl mésyé Rontaunay, lo boug lété pri, an parmi lo bann dèrnyé dann la trète ilégal.

Moin la santi konm in van la révolt dann lo sal. L'avé in n'ot amontrèr avèk moin, li la konm vol a mon sékour mé té pa sa. La bann la konm konpri moin té apré mète bann zésklavazis anlèr... L'afèr la konm aranjà é si moin la rèz in pé kamu, moin la pa gingn lo kou. Aprésa moin la kalkil in n'afèr mé san dir vréman. An moin mèm moin la pans in provèrb té i di konmsa :

« Toultan ke lapin i konèt ar-pa ékrir, sé l'shasèr ké va ékri son l'istoir ! » é bien antandi la fason rakont listoir i konvienn ar pa bann lapin. Sa lé sir !

Justin

« Frékant lo shien sé gingn lo pus » - In kozman po la rout

Dopi moin na loshien mon kaz, i ariv in pèryod l'ané lo shien na lo pus. Pus lo shien ! Nou lé bien dakor. Pa pus véra, pars si mi tronp pa lo shien i trap pa pus véra : sak i fé lo ni dsou la po é ziska dan la shèr. Mé lo pis lo shien la pa pli agréab mi pé dir azot. Mé la pa tousa kosa nout provèrb i vé dir ? Li vé dir ké la plipar d'tan kan ou i frékan demoun nana vilin défo, ou osi ou i trap lo défo. I di pa : « Frékant volèr pou vni volèr ! ». I di pa galman « frékan mantèr pou vni mantèr ». Romark, la plipar d'tankan ou na in zanfàn nana vilib manyèr, ou i mète la fot dsi son bann kamarad li férékan alé oir dé foi sé li-mèm l'aport sonn défo dann lo group. Myé vo pas pou in viktime ké pou in koupab ; zot i kroi pa !